

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 97

14 janvier 2010

SOMMAIRE

Action Line S.A.	4655	Hostcare Investissement S.A.	4637
Agoralux S.A.	4651	Iconcept Sàrl	4655
Aquir S.A.	4634	Immobiliare Altop S.A.	4634
Astra Invest S.A.	4650	Infor Lux Finance Company	4629
Astra Invest S.A.	4650	Invicta S.A.	4637
ATC LUX s.à r.l.	4653	Jonathan Finance Holding S.A. SPF	4618
Avroy Finance S.à r.l.	4633	L.D.L. Sàrl	4638
Base 2000 S.A.	4651	Leventis Holding S.A.	4613
BF Partecipazioni S.à r.l.	4613	LSF Ichigaya Investments S.à r.l.	4616
Breton	4639	Mamerimmo S.à r.l.	4635
Chrystal Blue S.A.	4633	Maxifera Sàrl	4656
City Dragon Sàrl	4656	Melanie S.A.	4652
Delarue S.A.	4633	Milfoil S.A.	4652
E.C.M. Promotions s.à r.l.	4619	New Age S.A.	4652
EOI Property S.à r.l.	4655	New Millennium	4634
Eptani S.A.	4619	Nord Lounge S.A.	4628
Eris Investissements S. à r.l.	4631	Ora S.A.	4654
Erudite Holding S.à r.l.	4610	Restaurant Chang Hong S.à r.l.	4655
Esprit Financier S.A.	4638	Robeco Capital Growth Funds	4639
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny UK S.à r.l.	4637	Sailboat Holding S.A.	4656
Fiduciaire Iberlux Sàrl	4656	Snackpol s.à r.l.	4654
Findag S.A.	4654	SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A.	4629
Finpat S.A.	4638	Transworld Fertilizers Holding S.A.	4624
Hilton Lux S.A.	4653	Velio International Holding S.A.	4619
Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l.	4610	VILLMOND Luxembourg S.à r.l.	4656
HosCo Kliniken S.à r.l.	4615	Yum ! Restaurants International S.à r.l. ..	4620

Erudite Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 87.805.

—
*Extrait rectificatif déposé antérieurement
le 30 novembre 2009 sous la référence L090182958.05*

En date du 9 novembre 2009, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Monsieur Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010002139/16.

(090196305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 154.661.601,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.812.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Honeywell Bermuda Holdings II Ltd., a corporation organized and existing under the laws of Bermuda, having its registered address at Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton HM, FX, Bermuda (hereinafter referred to as the "Appearing Company"), here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on December 10th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated June 20th, 1997, and published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" No. 542, on October 2nd, 1997. The Company's articles of incorporation were amended for the last time by a notarial deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), dated December 3rd, 2008, and published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" No. 1, on January 1st, 2009.

II. The Company's share capital is set at twenty-four million, nine hundred and sixty-one thousand, six hundred and one Euro (EUR 24,961,601.-) represented by twenty-four million, nine hundred and sixty-one thousand, six hundred and one (24,961,601) shares of one Euro (EUR 1.-) each.-

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by one hundred and twenty-nine million, seven hundred thousand Euro (EUR 129,700,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty-four million, nine hundred and sixty-one thousand, six hundred and one Euro (EUR 24,961,601.-) to one hundred and fifty-four million, six hundred and sixty-one thousand, six hundred and one Euro (EUR 154,661,601.-) by creation and issue of one hundred and twenty-nine million, seven hundred thousand (129,700,000.-) new shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Honeywell Bermuda Holdings II Ltd., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to one hundred and twenty-nine million, seven hundred thousand (129,700,000.-) new shares and have them fully paid up in the amount of one hundred and twenty-nine million, seven hundred thousand Euro (EUR 129,700,000.-) by contribution in kind of the following shares for the total amount of one hundred and twenty-nine million, seven hundred thousand Euro (EUR 129,700,000.-):

1) Thirty-seven thousand, two hundred and forty-nine (37,249) shares representing one hundred per-cent (100%) of the issued share capital of UOP N.V., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium,

with registered address at Noorderlaan 147, B-2030 Antwerp, Belgium, registered with the Crossroads Bank of Enterprises (Antwerp) under the number 0436.044.296 (hereinafter referred to as "UOP"), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one hundred and three million, three hundred thousand Euro (EUR 103,300,000.-) (hereinafter referred to as the "UOP Shares"); and

2) Fourteen thousand, three hundred and forty-nine (14,349) shares representing one hundred per-cent (100%) of the issued share capital of Honeywell Belgium N.V., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Belgium, with registered address at Haasrode Research Park, Grauwmeer 1, B-3001 Heverlee, Belgium, registered with the Crossroads Bank of Enterprises (Leuven) under the number 0402.130.326 (hereinafter referred to as "Honeywell Belgium"), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of twenty-six million, four hundred thousand Euro (EUR 26,400,000.-) (hereinafter referred to as the "Honeywell Belgium Shares"),

(the UOP Shares and the Honeywell Belgium Shares are hereinafter collectively referred to as the "Contributed Shares").

Evidence of the contributions existence

Proof of the Contributed Shares existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a balance sheet as of September 30th, 2009 of UOP, certified "true and correct" by its management, along with a declaration of free transferability and a declaration certifying the fair market value of the UOP Shares, all of which being duly signed by the management of UOP.

- a balance sheet as of September 30th, 2009 of Honeywell Belgium, certified "true and correct" by its management, along with a declaration of free transferability and a declaration certifying the fair market value of the Honeywell Belgium Shares, all of which being duly signed by the management of Honeywell Belgium.

Effective implementation of the contributions

Honeywell Bermuda Holdings II Ltd., prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of the Contributed Shares is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- all further formalities are in course in the country of residence of the companies whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfers and to render them effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to restate Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and fifty-four million, six hundred and sixty-one thousand, six hundred and one Euro (EUR 154,661,601.-), represented by one hundred and fifty-four million, six hundred and sixty-one thousand, six hundred and one (154,661,601.-) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to its shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Appearing Company, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Honeywell Bermuda Holdings II Ltd., société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton HM, FX, les Bermudes (ci-après la "Société Comparante"),

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Société Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Société Comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de "Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l." (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) daté du 20 juin 1997, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 542, du 2 octobre 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri Beck, notaire à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 3 décembre 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations N° 1, du 1^{er} janvier 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre millions, neuf cent soixante-et-un mille, six cent un Euros (24.961.601,- EUR) divisé en vingt-quatre millions, neuf cent soixante-et-un mille, six cent une (24.961.601) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

III. L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-neuf millions, sept cent mille Euros (129.700.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions, neuf cent soixante-et-un mille, six cent un Euros (24.961.601,- EUR) à cent cinquante-quatre millions, six cent soixante-et-un mille, six cent un Euros (154.661.601,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt-neuf millions, sept cent mille (129.700.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

Honeywell Bermuda Holdings II Ltd., susmentionnée, par son mandataire, déclare souscrire aux cent vingt-neuf millions, sept cent mille (129.700.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de cent vingt-neuf millions, sept cent mille Euros (129.700.000,- EUR) par apport en nature des participations suivantes à la valeur de cent vingt-neuf millions, sept cent mille Euros (129.700.000,-EUR):

1) Trente-sept mille, deux cent quarante-neuf (37.249) actions représentant cent pour-cent (100%) du capital social de UOP N.V., une société anonyme constituée et gouvernée par les lois de Belgique, ayant son siège social à [Noorderlaan 147, B-2030 Antwerp, Belgique], inscrite au Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0436.044.296 (ci-après désignée comme "UOP"), qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de cent trois millions, trois cent mille Euros (103.300.000,- EUR) (ci-après désignées comme les "Actions d'UOP"); et

2) Quatorze mille, trois cent quarante-neuf (14.349) actions représentant cent pour-cent (100%) du capital social de Honeywell Belgium N.V., une société anonyme constituée et gouvernée par les lois de Belgique, ayant son siège social à Haasrode Research Park, Grauwmeer 1, B-3001 Heverlee, Belgique, inscrite au Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402.130.326 (ci-après désignée comme "Honeywell Belgium"), qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de vingt-six millions, quatre cent mille Euros (26.400.000,-EUR) (ci-après désignées comme les "Actions de Honeywell Belgium"),

(les Actions d' UOP et les Actions de Honeywell Belgium sont ci-après collectivement désignées comme les "Actions Apportées").

Preuve de l'existence des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions Apportées a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- un bilan d'UOP établi au 30 septembre 2009, certifié "véritable et juste" par sa gérance, avec une déclaration de libre transférabilité et une déclaration certifiant la valeur de marché des Actions d'UOP, lesquels ont été dûment signés par les représentants légaux d'UOP.

- un bilan de Honeywell Belgium établi au 30 septembre 2009, certifié "véritable et juste" par sa gérance, avec une déclaration de libre transférabilité et une déclaration certifiant la valeur de marché des Actions de Honeywell Belgium, lesquels ont été dûment signés par les représentants légaux de Honeywell Belgium.

Mise en place effective des apports

Honeywell Bermuda Holdings II Ltd., prédésignée, déclare que:

- elle est l'unique propriétaire des Actions Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- l'apport des Actions Apportées est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui, preuve de celui-ci ayant été donnée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des sociétés dont les actions sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. L'associée unique a décidé, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier l'Article 6 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent cinquante-quatre millions, six cent soixante-et-un mille, six cent un Euros (154,661,601,- EUR), représenté par cent cinquante-quatre millions, six cent soixante-et-un mille, six cent une (154,661,601) parts sociales d'une valeur d'un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ces associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Société Comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Société Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SEVION, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1843. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 17 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010002046/172.

(090195956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Leventis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 11.067.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 30 juin 2009 décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

M. Haralambos Kriton Leventis, businessman, Louis Solomon Close, 5, Lagos, Victoria Island (Nigeria)

M. George A. David, businessman, Louis Solomon Close, 5, Lagos, Victoria Island (Nigeria)

M. Patrick K. Oesch, avocat, Am Schanzengraben, 29, CH-8002 Zürich

M. Stefan Breitenstein, avocat, Bleicherweg, 58, CH-8027 Zürich

M. Michael Johannes Staub, directeur de société, Tödistrasse, 44, CH-8002 Zürich

pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers S.A., 268, Kifissias Avenue, GR-152 32 Halandri, Athènes est renouvelé pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010002135/20.

(090196328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

BF Partecipazioni S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.771.

—
L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BF PARTECIPAZIONI S.A.R.L.", ayant son siège social à Luxembourg, au 18 rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110 771, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 76 du 12 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Prise de connaissance du rapport du conseil de gérance en vue de la fusion entre les sociétés à responsabilité limitée BF PARTECIPAZIONI S.A.R.L avec siège social au Luxembourg et BF INTERNATIONAL FAIRS S.r.l. avec siège social en Italie.

2. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C n°1893 du 30 septembre 2009.

4. Mandat à donner avec faculté de substitution pour procéder à l'exécution des résolutions prises relatives à la fusion, et signer toutes dispositions nécessaires ou utiles à la constatation de cette fusion.

5. Constat de la réalisation de la fusion.

6. Décharge à donner aux gérants pour l'accomplissement de leur mandat.

7. Constatation de la dissolution de la société BF PARTECIPAZIONI S.A.R.L. ayant son siège social au Luxembourg

8. Divers.

III. - Que par voie circulaire, les conseils de gérance de la société BF PARTECIPAZIONI SARL ayant son siège social au Luxembourg et de la société BF INTERNATIONAL FAIRS S.r.l. ayant son siège social en Italie ont, conformément à l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion de la société de droit italien BF INTERNATIONAL FAIRS S.r.l et de la société de droit luxembourgeois BF PARTECIPAZIONI SARL par absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 1893 du 30 septembre 2009.

IV.- Que conformément à l'article 265 de la prédite loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par le conseil de gérance en date du 21 septembre 2009.

V. Que conformément à l'article 266 (5) de la prédite loi sur les sociétés commerciales, l'associé unique de chaque société participant à la présente fusion a, par courrier du 14 septembre 2009, expressément renoncé au rapport de l'expert indépendant prévu à l'article 266 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une copie du rapport du conseil de gérance ainsi que la lettre de renonciation du rapport de l'expert indépendant avec sa traduction libre en français resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

VI.- Que conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que le rapport précité de la société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la société un mois avant la présente assemblée.

VII.- Qu'aucun créancier de la société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du conseil de gérance de la société de droit luxembourgeois BF PARTECIPAZIONI SARL, préqualifiée, relatif à la justification du point de vue juridique et économique du rapport d'échange des parts sociales et prescrit par l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la prédite loi sur les sociétés commerciales, ci avant exposé par Monsieur le Président en point V.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion tel que publié au Mémorial C n° 1893 du 30 septembre 2009.

Suivant ce projet de fusion, l'associé unique de la société de droit luxembourgeois BF PARTECIPAZIONI SARL recevra en contrepartie des sept cent cinquante (750) parts sociales détenues (cinquante) 50 parts sociales nouvelles de la société de droit italien BF INTERNATIONAL FAIRS S.r.l.

Suivant ledit projet de fusion, un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-), solde restant du capital social de la société absorbée de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) constituera une réserve de patrimoine net de la société absorbante et qui sera inscrit dans le bilan de cette dernière dans le poste "riserva da avanzo di fusione".

Quatrième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution à FIDUCENTER SA pour procéder à Luxembourg à l'exécution des résolutions prises relatives à la présente fusion, et signer toutes dispositions nécessaires ou utiles à la réalisation de cette fusion;

Cinquième résolution

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux gérants pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion avec date d'effet d'un point de vue comptable et juridique au 1^{er} janvier 2010.

Constatation

L'assemblée constate la fusion par absorption de la société de droit luxembourgeois BF PARTECIPAZIONI SARL qui cesse d'exister par suite de sa dissolution sans liquidation.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, C. Peyron et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46621. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010002009/103.

(090196111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

HosCo Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 10 novembre 2009, l'acceptation des démissions de Michael J. Ristaino et de Myriam Deltenre avec effet au 10 novembre 2009 en tant que gérants de catégorie A, ainsi que celles de Bernd Janietz et Colin Giles en tant que gérants de catégorie B, avec effet au 11 novembre 2009.

Sont nommés en remplacement, avec effet au 10 novembre 2009, Douglas Sutherland, né le 7 juin 1956, à Oregon, USA, résidant 12 rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, et Gustave Esslingen, né le 20 janvier 1939 à Echternach, Luxembourg, résidant au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie A; et Terence Cole, né le 21 août 1932 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 24, Phillimore Gardens, Londres W8 7QE, et Mark Steinberg, né le 5 juillet 1959 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 11, Wadham Gardens, Londres NW3 3DN, en tant que gérants de catégorie B, avec effet au 11 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002117/22.

(090196470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

LSF Ichigaya Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.801.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 November 2009,
(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Ichigaya Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.801, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg dated February 5th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 812 of April 3rd, 2008, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 20th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°979 of April 21st, 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR15,625 (fifteen thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR3,750 (three thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR19,375 (nineteen thousand three hundred seventy-five euro) by the issuance of 30 (thirty) new ordinary shares, with a par value of EUR125 each, and to pay a share premium of EUR62.41 (sixty-two euro and forty-one cent); and
2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR15,625 (fifteen thousand six hundred twenty-five euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR3,750 (three thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR19,375 (nineteen thousand three hundred seventy-five euro), represented by 155 (one hundred fifty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 30 (thirty) new ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR62.41 (sixty-two euro and forty-one cent).

All the 30 (thirty) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.a r.l. so that the amount of EUR3,812.41 (three thousand eight hundred twelve euro and forty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.a r.l. holds 155 (one hundred fifty-five) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR19,375 (nineteen thousand three hundred seventy-five euro), represented by 155 (one hundred fifty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay, ici représenté par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 novembre 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Ichigaya Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.801, constituée selon acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 812 du 3 avril 2008, modifié par acte du notaire instrumentaire du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°979 du 21 avril 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR3.750 (trois mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR19.375 (dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 30 (trente) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR62.41 (soixante-deux euros et quarante et un cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR15.625 (quinze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR3.750 (trois mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR19.375 (dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 155 (cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 30 (trente) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR62,41 (soixante-deux euros et quarante et un cents).

Toutes les 30 (trente) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR3.812,41 (trois mille huit cent douze euros et quarante-et-un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 155 (cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR19.375 (dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 155 (cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. LAC/2009/51701. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010002058/120.

(090196198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Jonathan Finance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.591.

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial établie à Luxembourg sous la dénomination de "JONATHAN FINANCE HOLDING S.A. SPF", R.C. Luxembourg B 42 591, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 151 du 7 avril 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1581 du 27 juin 2008 .

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent vingt (220) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente-quatre mille euros (34.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme liquidateur de la Société, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. LAC/2009/52376. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010002057/53.

(090196163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Velio International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.591.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002444/9.

(090196277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

E.C.M. Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 12B, rue de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.092.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002480/9.

(090195784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Eptani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.279.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 que:

- M. Laurent MULLER, Administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 décembre 2009 que:

- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

M. Stefan LORETZ, né le 27 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes et son mandat prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002126/25.

(090196468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 586.576.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.429.

In the year two thousand and nine, on the first day of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., a société a responsabilité limitée, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under section B and number 96.426, (the "Sole Partner"), here duly represented by Mr Stephane Reul and Mr Patrick van Denzen, the last one here represented by Mr Stephane Reul, prenamed as his attorney by means of a proxy given in Luxembourg on December 1st, 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy holder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That Yum! Restaurants International Management S.à r.l., prenamed is the sole actual partner of Yum! Restaurants International S.à r.l., a société a responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on October 10th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 15th, 2003, number 1204, inscribed at the Luxembourg Trade Register under section B number 96.429 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on November 14th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 13th, 2009 under number 319.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 186,373,600,- (one hundred eighty six million three hundred seventy three thousand six hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 400,203,000 (four hundred million two hundred three thousand euro) to EUR 586,576,600 (five hundred eighty six million five hundred seventy six thousand six hundred euro), by issue of 1,863,736 (one million eight hundred sixty three thousand seven hundred thirty six) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each;

2. Yum ! Restaurants International Management S.à r.l. to subscribe the 1,863,736 (one million eight hundred sixty three thousand seven hundred thirty six) new shares in the capital of the Company;

3. To pay the 1,863,736 (one million eight hundred sixty-three thousand seven hundred thirty-six) new shares in the capital of the Company through a contribution in kind consisting of 22,289,001 (twenty two million two hundred eighty-nine thousand one) class A LP units and 66,630,241.94 (sixty-six million six hundred thirty thousand two hundred forty one and ninety-four decimals) class B LP units in YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL (CANADA) LP (the "Partnership"), having its business office at 1900, Colonel Sanders Lane, Louisville, KY 40213, United States of America, for a value of EUR 186,373,561.15 (one hundred eighty six million three hundred seventy three thousand five hundred sixty one euro and fifteen cents) and through a remaining amount of EUR 38.85 (thirty eight euro and eighty five cents) payable by way of cash;

4. To amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows: "Article 6 paragraph 1. The capital of the Company is set at EUR 586,576,600 (five hundred eighty six million five hundred seventy-six thousand six hundred euro) represented by 5,865,766 (five million eight hundred sixty five thousand seven hundred sixty-six) shares with a nominal value of EUR 100 (hundred euro) each."

That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 186,373,600,- (one hundred eighty-six million three hundred seventy-three thousand six hundred euro), so as to raise it from its present amount of EUR

400,203,000.- (four hundred million two hundred three thousand euro) to EUR 586,576,600.- (five hundred eighty-six million five hundred seventy-six thousand six hundred euro), by issue of 1,863,736 (one million eight hundred sixty-three thousand seven hundred thirty-six) new shares with a nominal value of EUR 100 (hundred euro) each, to be subscribed, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 22,289,001 (twenty-two million two hundred eighty-nine thousand one) class A LP units and 66,630,241.94 (sixty-six million six hundred thirty thousand two hundred forty-one and ninety-four decimals) class B LP units in YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL (CANADA) LP, pre-named, for a value of EUR 186,373,561.15 (one hundred eighty-six million three hundred seventy-three thousand five hundred sixty-one euro and fifteen cents) and through a contribution in cash consisting in EUR 38.85 (thirty-eight euro and eighty-five cents).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Partner represented as stated here above declares to subscribe and fully pay up all the 1,863,736 (one million eight hundred sixty-three thousand seven hundred thirty-six) new shares as follows.

1. Description of the contribution in kind:

The Sole Partner, represented as stated here above declares to contribute to the Company the 22,289,001 (twenty-two million two hundred eighty-nine thousand one) class A LP units and 66,630,241.94 (sixty-six million six hundred thirty thousand two hundred forty-one and ninety-four decimals) class B LP units in YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL (CANADA) LP for a value of 186,373,561.15 (one hundred eighty-six million three hundred seventy-three thousand five hundred sixty-one euro and fifteen cents).

The ownership and the value of such assets have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on December 1, 2009 by the management of the Sole partner, Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., pre-named. According to the said certificate:

"- based on a Fair Market Value ("FMV") analysis of the Partnership assets and liabilities performed in November 25, 2009, the Partnership Equity Value is estimated to be EUR 271,328,362 (C\$ 429,350,000 - see DT valuation report as attached),

- the Management considers that this estimation fairly represents the current FMV of the Partnership Equity and states that this valuation should be used to fairly support the net worth of the 22,289,001 (twenty-two million two hundred eighty-nine thousand one) Class A LP units and 66,630,241.94 (sixty-six million six hundred thirty thousand two hundred forty-one and ninety-four hundredths) Class B LP units of the Partnership.

- based on this valuation, the Management considers that the FMV of the 22,289,001 (twenty-two million two hundred eighty-nine thousand one) Class A LP units and 66,630,241.94 (sixty-six million six hundred thirty thousand two hundred forty-one and ninety-four hundredths) Class B LP units is of EUR 186,373,561.15 (one hundred eighty-six million three hundred seventy-three thousand five hundred sixty-one euro and fifteen cents).

- the FMV of the Partnership is based on a calculation using a discounted cash flow methodology, which is the most appropriate and commonly used methodology for the restaurant industry and is based on operating cashflow projections

- the valuation also includes a terminal value which represents an implied 6-7x EBITDA multiple which is consistent with transactions Yum! conducts with unrelated parties when buying or selling restaurants.

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such partnership units to the Company,

- all formalities to transfer legal ownership of all partnership units to the Company will be accomplished by the undersigned."

The certificate, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. Contribution in cash

The Sole Partner, represented as stated here above declares to contribute to the Company a contribution in cash of EUR 38.85 (thirty-eight euro and eighty-five cents).

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partner decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the Company is set at EUR 586,576,600 (five hundred eighty-six million five hundred seventy-six thousand six hundred euro) represented by 5,865,766 (five million eight hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-six) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand euro (EUR 6,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mil neuf, le premier décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.426, (l "Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Stéphane Reul et Monsieur Patrick van Denzen, ce dernier étant représenté par Monsieur Stéphane Reul, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2009 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., prédite est l'Associé Unique de Yum ! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1204 du 15 novembre 2003, enregistrée au Registre des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.429 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Bettigen, notaire de résidence à Niederanven, le 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 319 du 13 février 2009.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 186,373,600,- (cent quatre vingt six millions trois cents septante trois mille six cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400,203,000 (quatre cent millions deux cent trois mille euros) à EUR 586,576,600 (cinq cent quatre vingt six millions cinq cent septante six mille six cent euros), par l'émission de 1,863,736 (un million huit cent soixante trois mille sept cent trente six) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune;

2. Souscription par Yum ! Restaurants International Management S.à r.l. des 1,863,736 (un million huit cent soixante trois mille sept cent trente six) parts nouvelles dans le capital de la Société;

3. Libération des 1,863,736 (un million huit cent soixante trois mille sept cent trente six) parts nouvelles par un apport en nature consistant en l'apport de 22,289,001 (vingt deux millions deux cent quatre vingt neuf mille et une) LP parts de type A et 66,630,241.94 (soixante six millions six cent trente mille deux cent quarante et une et nonante quatre décimales) LP parts de type B du partnership YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL (CANADA) LP (le "Partnership"), ayant son siège à 1900, Colonel Sanders Lane, Louisville, KY 40213, Etats-Unis d'Amérique, pour une valeur de EUR 186,373,561.15 (cent quatre vingt six millions trois cent septante trois mille cinq cent soixante et un euros et quinze centimes) et un apport en numéraire de EUR 38.85 (trente huit euros et quatre vingt cinq centimes);

4. Modification de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "Article 6. Le capital social de la Société est fixé à EUR 586,576,600 (cinq cent quatre vingt six millions cinq cent septante six mille six cent euros) représenté 5,865,766 (cinq millions huit cent soixante cinq mille sept cent soixante six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune."

Que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 186,373,600,- (cent quatre-vingt-six millions trois cent soixante-treize mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400,203,000 (quatre cent millions deux cent trois mille euros) à EUR 586,576,600 (cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille six cents euros), par l'émission de 1,863,736 (un million huit cent soixante-trois mille sept cent trente-six) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune à souscrire et libérer intégralement par l'apport réalisé en nature de 22,289,001 (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille et une) LP parts de type A et 66,630,241.94 (soixante-six millions six cent trente mille deux cent quarante et une et quatre-vingt-quatorze

décimales) LP parts de type B dans YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL (CANADA) LP, prédite et par l'apport réalisé en numéraire de EUR 38.85 (trente-huit euros et quatre-vingt-cinq centimes).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

L'Associé Unique, prédit représenté comme ci-avant a déclaré souscrire toutes les 1,863,736 (un million huit cent soixante-trois mille sept cent trente-six) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement comme suit.

1. Description de l'apport en nature:

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant déclare contribuer à la Société les 22,289,001 (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille et une) LP parts de type A et 66,630,241.94 (soixante-six millions six cent trente mille deux cent quarante et une et quatre-vingt-quatorze décimales) LP parts de type B du partnership YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL (CANADA) LP.

La propriété et la valeur des ces parts ont été certifiées au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 1^{er} décembre 2009 par la gérance de l'Associé Unique, Yum ! Restaurants International Management S.à r.l.. Selon le dit certificat:

"- sur base de l'analyse à la valeur de marché des actifs et passifs du Partnership réalisée le 25 novembre 2009, la juste valeur du Partnership est estimée à EUR 271,328,362 (C\$ 429,350,000 - cfr rapport d'évaluation de Deloitte comme attaché ci-après);

- la gérance de la Société considère que cette estimation représente la juste valeur du Partnership et déclare que cette valorisation devrait être utilisée pour déterminer la valeur des 22,289,001 (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille et une) LP parts de type A et des 66,630,241.94 (soixante-six millions six cent trente mille deux cent quarante et une et quatre-vingt-quatorze décimales) LP parts de type B du Partnership;

- sur base de cette valorisation, la gérance de la Société considère que la juste valeur des 22,289,001 (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille et une) LP parts de type A et des 66,630,241.94 (soixante-six millions six cent trente mille deux cent quarante et une et quatre-vingt-quatorze décimales) LP parts de type B du Partnership est de EUR 186,373,561.15 (cent quatre-vingt-six millions trois cent soixante-treize mille cinq cent soixante et un euros et quinze centimes);

- la juste valeur du Partnership est basée sur un modèle de calcul utilisant la méthodologie des "discounted cash flow", qui est la méthodologie la plus appropriée et la plus utilisée dans l'industrie du "restaurant" et qui se base sur la projection des "cashflows" opérationnels futurs;

- la valorisation inclue également une valeur calculée sur base de multiples (6-7) de l'EBITDA qui est cohérente avec les transactions réalisées par Yum ! et conduites dans le cadre d'acquisition ou de cession de restaurants conclues avec des parties tierces;

- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ces parts à la Société;

- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique des telles parts seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique"

Ledit certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. Description de l'apport en numéraire

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant déclare contribuer à la Société EUR 38.85 (trente-huit euros et quatre-vingt-cinq centimes) en numéraire.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 586.576.600 (cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille six cents euros) représenté par 5.865.766 (cinq millions huit cent soixante-cinq mille sept cent soixante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune".

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en entête des présentes.

Et après relecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Reul et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52379. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010002820/224.

(090196614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Transworld Fertilizers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.745.

In the year two thousand and nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "TRANSWORLD FERTILIZERS HOLDING S.A.", a public limited liability company (Société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 60.745, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated August 28th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 689 of December 9th, 1997 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated June 11th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 923 of September 16th, 2004.

The meeting is chaired by Ms. Sophie Liberatore, employee with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr. Gauthier Mary, employee with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg and as scrutineer Mr. Fabrice Meeuwis, employee with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The shareholders represented, their proxies and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxies of the shareholders represented, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The chairman informed the meeting that the present extraordinary general meeting will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the issued share capital is present or represented and that resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting with the exception of the resolution on item 2 of the agenda, which may be passed by a simple majority of the votes cast at the meeting without any quorum.

III. As it appears from the attendance list, out of the total of one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company, one thousand (1,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company. As the shares represented represent more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, the meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the merger whereby the Company shall merge into Eurofert Investments L.L.C., a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office in the State of Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, registered with the Delaware Secretary of State under registration No. 4657323, by way of absorption by Eurofert Investments L.L.C. of the Company and without liquidation of the Company (the "Merger"), as contemplated by: (i) the merger proposal as filed, together with the applicable documents, with the Luxembourg Trade and Companies Register and as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1949 of October 7th, 2009; and (ii) the explanatory memorandum to the aforementioned merger proposal, which approval expressly includes an approval to transfer all assets and liabilities of the Company to Eurofert Investments L.L.C. and the dissolution without liquidation of the Company and which designates the effective date of the Merger;

2. Discharge to the directors and the auditor of the Company and determination of the place where the books and records of the Company will be kept for a period of five (5) years.

V. The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended (the "LSC"), relating to mergers have been respected as follows:

1. Being under the simplified, cross-border merger legal regime, all the shareholders of the Company and the sole member of Eurofert Investments L.L.C. have found out and decided that the Merger will be performed without the need for having the joint merger proposal examined by an independent expert and without having a written report prepared by an independent expert. All the shareholders of the Company have declared to agree to be allocated the respective number of units in Eurofert Investments L.L.C. as expressly provided for in sections 1 and 6 of the Merger Proposal (as defined hereafter).

2. The merger proposal as jointly drawn up by the board of directors of the Company and by the sole member of Eurofert Investments L.L.C. (Eurofert Investments L.L.C. and the Company being hereafter referred to as the "Merging Companies") and as signed on September 29th, 2009, has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register and has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 7th, 2009, at least one month before the date of the written consent of the sole member of Eurofert Investments L.L.C. convened to resolve upon the Merger and also before the date hereof (the "Merger Proposal").

It is to take notice that further to a clerical error, the family name of Mr Adnan CHABAN shall read everywhere in the Merger Proposal as "CHABAN" and not "KEMALOGLU".

3. An explanatory memorandum has been jointly drawn up by the board of directors of the Company and by the sole member of Eurofert Investments L.L.C, which has been approved on September 4th, 2009, describing the reasons for the Merger, the exchange ratio and any legal, economic and social related implications of the Merger (the "Explanatory Memorandum"). A copy of this Explanatory Memorandum, after having been signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4. The Explanatory Memorandum, together with the respective documents required pursuant to article 267 of the LSC, have been deposited at the registered office or principal place of business of each of the Merging Companies for inspection by the shareholders of the Company and by the sole member of Eurofert Investments L.L.C. on October 7th, 2009, at least one month prior to the date hereof and also prior to the date of the written consent of the sole member of Eurofert Investments L.L.C. An attestation from each of the Merging Companies certifying as to the availability of these documents, after having been signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

VI. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the shareholders, the chairman submitted to the vote of the shareholders the following resolutions:

First resolution

The shareholders, after having reviewed the Merger Proposal dated September 29th, 2009 and the Explanatory Memorandum dated September 4th, 2009, both jointly drawn up by the board of directors of the Company and by the sole member of Eurofert Investments L.L.C. in accordance with articles 261 and 265 of the LSC and with §18-209 of the Delaware Limited Liability Company Act, approve the Merger with effect from the date hereof conditioned on the filing of the certificate of merger by the authorised individual of Eurofert Investments L.L.C. in the office of the Delaware Secretary of State (the "Effective Date"), as contemplated by the Merger Proposal and the Explanatory Memorandum.

The shareholders decide to transfer all the assets and liabilities of the Company to Eurofert Investments L.L.C. with effect as of the Effective Date.

The units of membership interests to be issued by Eurofert Investments L.L.C. in consideration for the transfer by operation of law of all the assets and liabilities of the Company to Eurofert Investments L.L.C. will be allocated on the Effective Date directly to the shareholders of the Company in proportion to their holding in the Company, as follows: one (1) new unit of membership interests of Eurofert Investments L.L.C. for ten (10) Company's shares to the holders of the Company's shares existing at such time as contemplated by the Merger Proposal and the Explanatory Memorandum.

In payment of all liabilities owed by the Company to its shareholders, Eurofert Investments L.L.C. will further issue one (1) unit of membership interest for approximately each US Dollar (USD 1,-) of payable toward the shareholders, as contemplated and further specified in the Merger Proposal.

The shareholders further decide that the Company shall be dissolved without liquidation on the Effective Date, all the assets and liabilities of the Company being transferred to Eurofert Investments L.L.C. on the Effective Date.

The shareholders finally state that the Merger and all other matters referred to in the present resolution shall be effective on the date hereof, conditioned on the filing of the certificate of merger by the authorised individual of Eurofert Investments L.L.C. in the office of the Delaware Secretary of State.

For: 1,000 votes Against: 0 vote Abstention: 0 vote

This resolution was thus adopted unanimously.

Second resolution

The shareholders decide to discharge the directors and the auditor of the Company from any liability resulting from the performance of their duty up to the Effective Date and decide that the books and records of the Company shall be kept for a period of five (5) years from the Effective Date at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

The shareholders state that this resolution shall be effective on the date hereof, conditioned on the filing of the certificate of merger by the authorised individual of Eurofert Investments L.L.C. in the office of the Delaware Secretary of State.

For: 1.000 votes Against: 0 vote Abstention: 0 vote

This resolution was thus adopted unanimously.

Declaration

In accordance with article 271 (2) of the LSC, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to realise the Merger and the validity of the Merger Proposal.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

A copy of the agenda and of the proposed resolutions has been remitted to each shareholder and each proxy holder present before the beginning of the meeting.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the shareholders represented by their proxyholder, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le neuf novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TRANSWORLD FERTILIZERS HOLDING S.A", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.745, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, reçu le 28 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 9 décembre 1997 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923 du 16 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sophie Liberatore, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire M. Gauthier Mary, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg et comme scrutateur M. Fabrice Meeuwis, employé, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Le bureau de la réunion étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur la liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations accordées par les actionnaires représentés, après avoir été émargées "ne varietur" par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Le président a rappelé que la présente réunion de l'assemblée générale extraordinaire va délibérer valablement à condition qu'au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société soit présent ou représenté et que les résolutions seront valablement prises si approuvées par au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées en réunion à l'exception de la résolution sur le deuxième point de l'ordre du jour, qui pourrait être prise par une majorité simple des voix exprimées en réunion sans quorum.

III. Tel qu'il résulte de la liste de présence, sur un total de mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société, mille (1.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire représentant cent

pour cent (100%) du capital social de la Société. Comme les actions représentées représentent plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, la réunion est ainsi valablement constituée et peut délibérer valablement et prendre des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation de la fusion par laquelle la Société va fusionner avec Eurofert Investments L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4657323, par voie d'absorption de la Société par Eurofert Investments L.L.C. et sans liquidation de la Société (la "Fusion"), tel qu'envisagé par: (i) le projet commun de fusion tel que déposé, ainsi que les documents applicables, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1949 du 7 octobre 2009, et (ii) le mémorandum explicatif dudit projet de fusion, approbation qui comprend une acceptation expresse du transfert de la totalité de l'actif et du passif de la Société à Eurofert Investments L.L.C. et de la dissolution sans liquidation de la Société et qui désigne la date d'effet juridique et comptable de la Fusion;

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société et détermination de la place où les livres de comptes et les dossiers de la Société seront gardés pour une période de cinq (5) années.

V. Les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "LSC"), concernant les fusions ont été respectées comme suit:

1. S'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, tous les actionnaires de la Société et l'associé unique d'Eurofert Investments L.L.C. ont établi et décidé que la Fusion serait faite sans qu'il soit besoin que le projet commun de fusion soit examiné par un expert indépendant et sans avoir un rapport écrit concernant les conditions de la fusion rédigé par un expert indépendant. Tous les actionnaires de la Société ont déclaré accepter l'émission à leur profit du nombre respectif de parts d'Eurofert Investments L.L.C. établi expressément dans les articles 1 et 6 du Projet Commun de Fusion (tel que défini ci-après).

2. Le projet commun de fusion tel que rédigé conjointement par le conseil d'administration de la Société et par l'associé unique d'Eurofert Investments L.L.C. (Eurofert Investments L.L.C. et la Société étant ci-après dénommées les "Sociétés Fusionnantes") et tel que signé le 29 septembre 2009, a été déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 octobre 2009, un mois au moins avant la date de l'accord écrit de l'associé unique d'Eurofert Investments L.L.C. convoqué afin de décider de la Fusion et également avant la date des présentes (le "Projet Commun de Fusion").

Il est à noter que suite à une erreur matérielle, le patronyme de M. Adnan CHABAN se lira partout dans le Projet Commun de Fusion "CHABAN" au lieu de "KEMALOGU".

3. Un mémorandum explicatif a été rédigé conjointement par le conseil d'administration de la Société et par l'associé unique d'Eurofert Investments L.L.C. qui a été approuvé le 4 septembre 2009, décrivant les raisons de la Fusion, le rapport d'échange, et toute implication de nature juridique, économique et sociale de la Fusion (le "Mémorandum Explicatif"). Une copie de ce Mémorandum Explicatif, après avoir été signée "ne varietur" par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. Le Mémorandum Explicatif, ainsi que les documents requis conformément à l'article 267 de la LSC, ont été déposés au siège social, respectivement au principal établissement de chaque Société Fusionnante, pour examen par les actionnaires de la Société et par l'associé unique d'Eurofert Investments L.L.C. le 7 octobre 2009, un mois au moins avant la date des présentes et avant la date de l'accord écrit de l'associé unique d'Eurofert Investments L.L.C. Une attestation de la part de chaque Société Fusionnante certifiant la disponibilité de ces documents, après avoir été signée "ne varietur" par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. Ceci ayant été exposé par le président et approuvé par les actionnaires, le président a soumis au vote des actionnaires les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires, après avoir revu le Projet de Fusion du 29 septembre 2009 et le Mémorandum Explicatif du 4 septembre 2009, tout deux rédigés conjointement par le conseil d'administration de la Société et par l'associé unique d'Eurofert Investments L.L.C. conformément aux articles 261 et 265 de la LSC et §18-209 de la loi sur les sociétés à responsabilité limitée du Delaware, approuvent la Fusion qui prend effet à compter de la date des présentes sous réserve du dépôt d'un certificat de fusion par un représentant d'Eurofert Investments L.L.C. auprès du bureau du Secrétariat d'Etat du Delaware (la "Date d'Effet"), tel qu'envisagé par le Projet de Fusion et par le Mémorandum Explicatif.

Les actionnaires décident de transférer la totalité de l'actif et du passif de la Société à Eurofert Investments L.L.C. avec effet à la Date d'Effet de la Fusion.

Les parts émises par Eurofert Investments L.L.C. en considération de la transmission de plein droit de la totalité de l'actif et du passif de la Société à Eurofert Investments L.L.C. seront distribuées à la Date d'Effet directement aux actionnaires de la Société proportionnellement à leur participation dans la Société, comme suit: une (1) part nouvelle d'Eurofert

Investments L.L.C. pour dix (10) parts de la Société aux titulaires d'actions de la Société existants, tel qu'envisagé par le Projet de Fusion et le Mémoire explicatif.

En paiement de toutes les dettes que la Société a envers ses actionnaires, Eurofert Investments L.L.C. émettra en outre une (1) part pour environ chaque Dollar Américain (USD 1,-) de dette due aux actionnaires, comme envisagé et décrit plus en détails dans le Projet Commun de Fusion.

Les actionnaires décident ensuite que la Société sera dissoute sans liquidation à la Date d'Effet, la totalité de l'actif et du passif de la Société étant transférée à Eurofert Investments L.L.C. à la Date d'Effet.

Enfin, les actionnaires exposent que la Fusion et tous les autres points mentionnés dans la présente résolution prendront effet à la date des présentes, sous réserve du dépôt d'un certificat de fusion par un représentant d'Eurofert Investments L.L.C. auprès du bureau du Secrétariat d'Etat du Delaware.

Pour: 1.000 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Ainsi la présente résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la Date d'Effet et décident que les livres de comptes et les dossiers de la Société seront gardés pour une période de cinq (5) années à compter de la Date d'Effet au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Les actionnaires exposent que la présente résolution prendra effet à la date des présentes sous réserve du dépôt d'un certificat de fusion par un représentant d'Eurofert Investments L.L.C. auprès du bureau du Secrétariat d'Etat du Delaware.

Pour: 1.000 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Ainsi la présente résolution a été adoptée à l'unanimité.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la validité des actes et des formalités imposés à la Société pour réaliser la Fusion ainsi que celles du Projet Commun de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Une copie de l'ordre du jour et des résolutions proposées a été remise à chaque mandataire présent avant le début de la séance.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate par les présentes, qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Après lecture du document faite aux comparants, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, ont signé, ainsi que le notaire, le présent acte.

Signé: S. Liberatore, G. Mary, F. Meeuwis et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48699. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Référence de publication: 2010002056/261.

(090195467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Nord Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.316.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002483/9.

(090195787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6681 Mertert, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 14.832.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 décembre 2009 que:

- Les démissions de Monsieur Laurent MULLER et Frédéric MULLER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- la nomination de Monsieur Bernd BEEKING, né le 24 décembre 1949 à Bocholt (D), demeurant professionnellement à L-6681 Mertert, rue de Manternach, en tant qu'administrateur unique de la société a été acceptée. Il aura le pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

- Le mandat d'Administrateur unique prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002128/22.

(090196442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Infor Lux Bond Company", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113718, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Alpharetta, Georgia, (USA), on November 24, 2009.

here represented by Mrs Ana Inès Becerra Pons, abogada, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Infor Lux Finance Company", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 118070, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, acting in replacement of the undersigned notary, on July 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1795 dated 26 September 2006. The articles of association of the Company were amended for the last time on August 2, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2421, on 25 October 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-five thousand US dollars (USD 245,000.-), so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-four thousand five hundred US dollars (USD 234,500.-) up to four hundred and seventy-nine thousand five hundred US dollars (USD 479,500.-) by the issue of four thousand nine hundred (4,900) shares having a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed by Infor Lux Bond Company, prenamed, and paid up by a contribution in kind consisting of:

1% of a promissory note of an amount of USD 24,500,000 issued on May 21, 2009 by Infor Lux Finance Company and held by Infor Lux Bond Company.

The total contribution of two hundred and forty-five thousand US Dollars (USD 245,000.-) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred and seventy-nine thousand five hundred US Dollars (USD 479,500.-), represented by nine thousand five hundred and ninety (9,590) shares, with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

"Infor Lux Bond Company", une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113718, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représenté par Madame Ana Inés Becerra Pons, abogada, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Alpharetta, Géorgie (USA), le 24 novembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Infor Lux Finance Company" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118070, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1795 du 26 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 août 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2421 le 25 octobre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quarante-cinq mille US dollars (USD 245.000.-), afin de le porter de son montant actuel de deux cents trente-quatre mille cinq cents US dollars (USD 234.500.-) jusqu'à quatre cent soixante-dix-neuf mille cinq cents US dollars (USD 479.500.-) par l'émission de quatre mille neuf cents (4.900) parts sociales d'une valeur de cinquante US dollars (USD 50.-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par Infor Lux Bond Company, prénommée, et sont payées par une contribution en nature consistant en:

1% d'une créance (promissory note) d'un montant d'USD 24.500.000 émise le 21 mai 2009 par Infor Lux Finance Company et détenue par Infor Lux Bond Company.

L'apport de deux cent quarante-cinq mille US dollars (USD 245.000.-) sera alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à la somme de quatre cent soixante-dix-neuf mille cinq cents US dollars (USD 479.500.-) représenté par neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix (9.590) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.I. BECERRA PONS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14403. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010002055/105.

(090195442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Eris Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.812.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"BGL BNP Paribas", a "société anonyme" incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6 481,

here represented by Mr Fabrice LEONARD, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on November 23, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "ERIS INVESTISSEMENTS S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135812, incorporated pursuant to a notarial deed on January 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 499 on February 27, 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-), so as to raise it from its current amount of ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) up to twenty thousand pound sterling (GBP 20,000.-) through the issue of one hundred (100) shares, having a nominal value of one hundred pound sterling (GBP 100.-) each.

The new shares are to be subscribed by "BGL BNP Paribas", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand pound sterling (GBP 20,000.-), represented by two hundred (200) shares having a nominal value of one hundred pound sterling (GBP 100.-) per share each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"BGL BNP Paribas", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 50, avenue J. F Kennedy, L-2951 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481,

ici représentée par Monsieur Fabrice LEONARD, employé privé,

résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 novembre 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "ERIS INVESTISSEMENTS S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135812, constituée selon un acte notarié en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499 du 27 février 2008.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) jusqu'à vingt mille livres sterling (20.000,- GBP) par l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur de cent livres sterling (100,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "BGL BNP Paribas", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de dix mille livres sterling (10.000,- GBP).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille livres sterling (20.000,- GBP) représentée par deux cents (200) parts sociales d'une valeur de cent livres sterling (100,- GBP) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEONARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14570. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010002874/89.

(090197433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.000.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 30 mai 2008, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, référence LSO CR/04493, déposé au R.C.S. de Luxembourg le 18/06/2008, N° L080086928.05 et qu'il fallait lire:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'Administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002132/22.

(090196375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Avroy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.892.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010002468/10.

(090195941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Chrystal Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.333.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 15 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002144/20.

(090196181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.256.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire tenue le 9 novembre 2009 à 10.00 heures au siège social*

Première Résolution

L'Assemblée décide de révoquer l'actuel mandat de réviseur aux comptes KPMG Audit, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat comme nouveau réviseur aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire clôturant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
New Millennium
Sanpaolo Bank S.A.
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010002133/22.

(090196368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Aquir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.712.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2010002454/12.

(090196044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Immobiliare Altop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.644.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 17 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002145/20.

(090196176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Mamerimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 150.078.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le quatorze décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Claude KONRATH PROMOTIONS S.à r.l.", ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 26.646,

représentée par son gérant Monsieur Claude KONRATH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ou d'éléments immobiliers.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Mamerimmo S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinsel.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "Claude KONRATH PROMOTIONS S.à r.l."

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude KONRATH, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Konrath, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 54630. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Emile SCHLESSNER.

Référence de publication: 2010002926/88.

(090197341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Hostcare Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 68.101.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 17 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002146/20.

(090196159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.650.

—
En date du 4 novembre 2009, l'associé unique de la société 'EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l.' a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Dirk Ruppert et David N. Bradford en date du 29 septembre 2009;
- Élection d'Alexandra Dimitrijevic, ayant son adresse professionnelle au 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg comme gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 29 septembre 2009;
- Élection de Benjamin Penaliggon, ayant son adresse professionnelle au Grand Buildings, 1-3 Strand, Londres WC2N 5HR, Royaume-Uni comme gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 29 septembre 2009.

Désormais, le conseil de gérance est composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Alexandra Dimitrijevic
- Max Kreuter
- Oliver May
- Benjamin Penaliggon

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2010002137/22.

(090196314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Invicta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.674.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 17 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002147/20.

(090196156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

L.D.L. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.691.

—
Monsieur Rauen Thomas a transféré la totalité de ses parts détenues à Monsieur Helge Schmitz, qui devient donc actionnaire unique de la société. Suite à un changement d'adresse, l'adresse de M. Schmitz est 25, Leuker Bungert, D-54439 Saarburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010002294/14.

(090195835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Finpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 59.929.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002148/20.

(090196154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Esprit Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.231.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002149/20.

(090196140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Breton, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.674.

Le bilan au 31.12.2006 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010002403/14.

(090196034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered under R.C.S. Luxembourg B 58.959 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on 2 May 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 282 on 6 June 1997. The articles of association of the Company (the "Articles") were last amended on 17 January 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial, number 264 on 28 February 2007.

The Meeting was presided by Mr Olivier Stoffels, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.

The chairman appointed as secretary Mrs Vanessa Delvael, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.

The Meeting appointed as scrutineer Mr Grégory Trivini, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on a separate attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain annexed to this document.

II. The extraordinary general meeting held on 22 October 2009 could not validly deliberate because of lack of quorum and the present Meeting was therefore convened by notices containing the agenda sent on 23 October 2009 and on 10 November 2009 to the registered shareholders and published in the Memorial, the "d'Wort" and the "la Voix" on 23 October 2009 and 10 November 2009 as well as in various foreign newspapers and as a consequence of which all shareholders had prior knowledge of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

First resolution

To amend the Articles with effect from such date as the board of directors of the Company (the "Board") may determine such date being not later than 31 May 2010 (the "Effective Date") and as follows:

(i) amendment of article 4 in order to allow the Board to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg if and when possible under applicable laws;

(ii) amendment of article 5 in order to allow decisions to be communicated to shareholders by publication or simple notification as the case may be;

(iii) amendment of articles 5, 11, 13 and 14 of the Articles in order to mirror the provisions of the latest amendments to the law dated 10 August 1915;

(iv) amendment of article 21:

- to allow delaying the payment of redemption proceeds in case of lack of liquidity of the portfolio or in case of exceptional circumstances to a period not exceeding a certain duration, and the deferral of requests for redemption and/or conversion in excess of a certain amount or percentage of the net asset value of a sub-fund or class of shares as disclosed in the sales documents;

- to delegate to the Board the right to determine a notice period for lodging redemption requests and to allow the introduction of a minimum redemption or conversion amount equivalent to that of the minimum holding amount determined by the Board from time to time;

- to allow the Board in its absolute discretion to compulsorily redeem or convert holdings which value is less than the minimum holding amount determined by the Board from time to time and to deem redemption conversion requests reducing the holdings value below this minimum holding amount to be for all the relevant shares;

- to allow the Board subject to the principle of equal treatment of shareholders to satisfy redemption in kind for an amount of ten million of Euro per class of shares unless otherwise determined by the Board;

- to clarify that conversions request may not be accepted before the full settlement of any previous transactions on the shares; and

- to allow redemption requests to be evidenced by electronic means as disclosed in the sales documents of the Company;

(v) amendment of article 23 in order to include an express reference to other derivative instruments in the assets of the Company and directors fees and out-of-pocket expenses as liabilities of the Company; and

(vi) general update of the Articles by amending articles 5, 8, 11, 12, 21, 22, 23 and 26 of the Articles.

Second resolution

To authorise the Board to appoint any one of its members or any duly appointed agent to appear before a notary to fix the Effective Date to record the effectiveness of the aforesaid amendments of the Articles with effect from such Effective Date and to take all the necessary steps relating to such amendments including the publication of the Effective Date in Luxembourg Memorial and in such other publications as the Board may decide.

IV. As appears from the attendance list, out of one hundred and seventy-five million sixty-one thousand thirty-four point eight hundred and one (175,061,034.801) outstanding shares, ten million six hundred and fifty thousand seven hundred and forty point two hundred and sixty-four (10,650,740.264) shares are duly represented at the present Meeting. In consideration of the provisions of Articles 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, no quorum is required for this Meeting and resolutions may be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast of the Meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following resolutions:

First resolution

The shareholders decided on the first item with 10,343,926 votes in favour, 201,666 votes against and 105,132 abstentions, to amend the Articles on the Effective Date as follows:

- Insertion of a new paragraph 2 into article 4 so as to read as follows:

"If and to the extent permitted by applicable laws and regulations, the Board of Directors may decide to transfer the registered office of the Corporation to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

- Amendment of paragraph 6 of article 5 so as to read as follows:

"The Board of Directors may further decide to create within each such sub-fund two or more categories of shares (the "Classes of Shares" individually a "Class of Shares") the issue proceeds of which will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the sub-fund concerned but where among others a specific distribution policy (such as entitling to dividends ("Dividend Shares") or as not entitling to dividends ("Accumulation Shares")) or a specific sales and redemption charge structure or hedging policy or other specific feature is applied to each Class of Shares."

- Amendment of the last sentence of paragraph 7 of article 5 so as to read as follows:

"When the context so requires, references in these Articles to subfund(s) shall mean references to Class(es) of Shares."

- Amendment of paragraph 8 of article 5 so as to read as follows:

"The general meeting of shareholders of a sub-fund may reduce the capital of the Corporation by cancellation of all shares of such sub-fund and liquidation of the sub-fund and refund to the holders of shares of such sub-fund the full net

asset value of the shares of such sub-fund as at the date of distribution. No quorum shall be required and the decision must be approved by shareholders holding at least a simple majority of the votes cast."

- Amendment of paragraph 10 of article 5 so as to read as follows:

"Such decision will be published (or notified as the case may be) by the Corporation and such publication and/or notification will contain information in relation to the new sub-fund or the relevant undertaking for collective investment. Such publication and/or notification will be made one month before the date on which such consolidation or amalgamation shall become effective in order to enable holders of such shares to request redemption thereof, free of charge, before the implementation of any of such transaction."

- Amendment of paragraph 11 of article 5 so as to read as follows:

"In case of a consolidation or amalgamation of a sub-fund with another existing sub-fund the aforesaid publication and/or notification can be made prior to (but subject to) the shareholders' meeting deciding the consolidation or amalgamation. There are no quorum requirements for the general meeting deciding upon a consolidation or amalgamation of various sub-funds within the Corporation and resolutions on this subject may be taken by simple majority of the votes cast at the meeting."

- Amendment of the last sentence of paragraph 13 of article 5 so as to read as follows:

"The Board of Directors may also decide to consolidate or amalgamate different series of the same Class of Shares of a sub-fund after a simple notification to the shareholders concerned."

- Amendment of paragraphs 14 and 15 of article 5 so as to read as follows:

"The general meeting of the shareholders concerned may further decide to cancel the shares of one Class of Shares of a sub-fund by consolidating or amalgamating it with another Class of Shares of the same sub-fund. This decision shall be taken and a prior notice shall be published and/or notified as set out hereabove.

If there have been created, as described in this Article, within each sub-fund different Classes of shares, hereafter the reference to the net asset value of a sub-fund shall be construed as the reference to the net asset value of a Class of Shares, if appropriate."

- Amendment of the first sentence of paragraph 4 of article 6 so as to read as follows:

"All issued shares of the Corporation, other than bearer shares, shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefore by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile and the number of shares of any sub-fund or Class of Shares held by him."

- Amendment of point (c), (2) of paragraph 2 of article 8 so as to read as follows:

"(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the net asset value of shares of the relevant Class of Shares, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption charge payable in respect thereof;"

- Amendment of the last paragraph of article 8 so as to read as follows:

"In addition to the foregoing, the Board of Directors may restrict the issue and transfer of shares of a Class of Shares to institutional investors within the meaning of Article 129 of the 2002 Law ("Institutional Investor(s)"). The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a Class of Shares reserved for Institutional Investors until such time as the Corporation has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Class of Shares reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board of Directors will convert the relevant shares into shares of a Class of Shares which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a Class of Shares with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board of Directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a Class of Shares restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor. In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a Class of Shares restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Corporation, the Board of Directors, the other shareholders of the relevant Class of Shares and the Corporation's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Corporation of its loss of such status."

- Amendment of paragraph 2 and 3 of article 11 so as to read as follows:

"Each whole share of whatever sub-fund and regardless of the net asset value per share within the sub-fund, is entitled to one vote at any general meeting of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile or any other electronic means capable of evidencing such proxy form as permitted by law. Such proxy form will remain valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked. The Board of Directors may determine that a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by visio-conference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the

shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

- Amendment of article 12 so as to read as follows:

"Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent prior to the meeting to shareholders in accordance with Luxembourg law.

To the extent required by Luxembourg law, notice shall, in addition, be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in Luxembourg newspapers. Notice may also be published in such other newspaper as the Board of Directors may decide."

- Amendment of the last paragraph of article 13 so as to read as follows:

"In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders."

- Amendment of the first sentence of paragraph 1 of article 14 so as to read as follows:

"The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen."

- Amendment of the second sentence of paragraph 5 of article 14 so as to read as follows:

"This notice may be waived by the consent in writing, fax or any other means of electronic transmission of each director."

- Amendment of paragraph 6 of article 14 so as to read as follows:

"Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, fax or any other mean of electronic transmission capable of evidencing such proxy as permitted by law. A director may also participate at any board meetings by telephone conference, visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the Board of Directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director."

- Amendment of the first sentence of paragraph 8 of article 14 so as to read as follows:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors."

- Amendment of the second sentence of paragraph 2 of article 21 so as to read as follows:

"The redemption price shall normally be paid no later than five business days after the date on which the applicable net asset value was determined and shall be equal to the net asset value per share of the relevant sub-fund as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less any charge as the sales documents may provide."

- Insertion of new paragraphs between current paragraphs 2 and 3 of article 21 so as to read as follows:

"If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter (and in any event no later than one calendar month, if and as long as the Corporation is authorized with the Hong Kong Securities and Futures Commission) but without interest.

If the requests for redemption and/or conversion received for any sub-fund or Class of Shares for any specific Valuation Day exceed a certain amount or percentage of the net asset value of such sub-fund or Class of Shares, such amount and percentage being fixed by the Board of Directors from time to time and disclosed in the sales documents, the Board of Directors may defer such exceeding redemption and/or conversion requests to be dealt with to a subsequent Valuation Day in accordance with the terms of the sales documents.

The Board of Directors may extend the period for payment of redemption proceeds in exceptional circumstances to such period, not exceeding thirty bank business days, or if and as long as the Corporation is authorized with the Hong Kong Securities and Futures Commission, one calendar month, as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets of the Corporation shall be invested. Payment of the redemption proceeds will be effected in the reference currency of the relevant Class of Shares or in such other freely convertible currency as disclosed in the sales documents.

The Board of Directors may also determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class of Shares or Classes of Shares. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of Shares of the Corporation and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents relating to the sale of such shares.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto."

- Amendment of the current paragraph 4 of article 21 so as to read as follows:

"Any redemption request must be filed by such shareholder in written form (or a request evidenced by any other electronical mean deemed acceptable by the Corporation) subject to the conditions set out in the sales documents of the Corporation at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment."

- Amendment of the current paragraph 7 of article 21 so as to read as follows:

"Any shareholder may request the switch of whole or part of his shares of one sub-fund or into shares of another sub-fund or the switch of whole or part of his shares from one Class of Shares of a sub-fund into another Class of Shares of the same sub-fund at the respective net asset values of the shares of the relevant sub-fund, provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of switch, and may make switches subject to payment of a charge as specified in the sales documents."

- Insertion of new paragraphs after the current paragraph 7 of article 21 so as to read as follows:

"The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

No request for redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board of Directors, be for an amount of less than that of the minimum holding amount as determined from time to time by the Board of Directors.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one Class of Shares below the minimum holding amount as the Board of Directors shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such Class of Shares.

Notwithstanding the foregoing, if in exceptional circumstances the liquidity of the Corporation is not sufficient to enable payment of redemption proceeds or conversions to be made within a five business day period, such payment (without interest), or conversion, will be made as soon as reasonably practicable thereafter, and in any event no later than one calendar month, if and as long as the Corporation is authorized with the Hong Kong Securities and Futures Commission.

The Board of Directors may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the Board of Directors and to be published in the sales documents of the Corporation.

Shares of the Corporation redeemed by the Corporation shall be cancelled.

With the consent of the shareholder(s) concerned, the Board of Directors may (subject to the principle of equal treatment of shareholders) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the net asset value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Corporation confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board of Directors will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the net asset value of the shares.

Such redemptions in kind are only acceptable to the Corporation from a minimum aggregate net asset value of all the shares to be redeemed of ten million of Euro per Class of Shares unless otherwise determined from time to time by the Board of Directors.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Corporation unless the Board of Directors considers that the redemption in kind is in the interest of the Corporation or made to protect the interests of the Corporation."

- Amendment of paragraph 1 of article 22 so as to read as follows:

"For the purpose of determining the issue, switch and redemption price, the net asset value of shares in the Corporation shall be determined as to the shares of each sub-fund by the Corporation from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of Directors may direct and disclosed in the sales documents of the Corporation (every such day or time for determination of the net asset value being referred to herein as a "Valuation Day")."

- Amendment of paragraph 3 of article 22 so as to read as follows:

"Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Corporation and shall be notified to shareholders requesting repurchase of their shares by the Corporation at the time of the filing of the written request (or a request evidenced by any other electronical mean deemed acceptable by the Corporation) for such repurchase as specified in Article 21 hereof."

- Amendment of point A. (c) of paragraph 2 of article 23 so as to read as follows:

"c. all bonds, time notes, shares, units/shares in undertakings for collective investment, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other derivate instruments and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;"

- Amendment of point B. (c) of paragraph 4 of article 23 so as to read as follows:

"c. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Corporation where the Valuation Day falls on the record date for determination of the persons entitled thereto or is subsequent thereto;"

- Amendment of the second sentence of point B. (e) of paragraph 4 of article 23 so as to read as follows:

"In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation comprising formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, directors' fees and reasonable out-of-pocket expenses, fees and expenses payable to its management company (if appointed), accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees and expenses incurred in connection with the listing of the shares of the Corporation at any stock exchange or to obtain a quotation on another regulated market, fees for legal or auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the prospectuses, simplified prospectuses, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex."

- Amendment of paragraph 6 of article 23 so as to read as follows:

"If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same sub-fund different Classes of shares, the allocation rules set out above shall apply mutatis mutandis, to such Classes of Shares."

- Amendment of the first sentence of paragraph 4 of article 26 so as to read as follows:

"Upon creation of shares in one sub-fund, the Board of Directors may decide, as referred to in Article 5, that there shall be issued, within the same sub-fund, Classes of Shares which may either be represented by Accumulation Shares or Dividend Shares."

Second resolution

The shareholders decided on the second item with 10,363,998 votes in favour, 181,594 votes against and 105,132 abstentions, to authorise the Board to appoint any one of its members or any duly appointed agent to appear before a notary to fix the Effective Date to record the effectiveness of the aforesaid amendments of the Articles with effect from such Effective Date and to take all the necessary steps relating to such amendments including the publication of the Effective Date in Luxembourg Mémorial and in such other publications as the Board may decide.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees, remuneration or charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 1,500.-.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the dated named at the beginning of this document.

The document having been read to the parties appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Robeco Capital Growth Funds, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et enregistrée au RCS Luxembourg numéro B 58.959 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 2 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 282, le 6 juin 1997. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 17 janvier 2007 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial numéro 264 le 28 février 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier Stoffels, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Vanessa Delvael, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Grégory Trivini, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire mentionné ci-dessus. Ladite liste restera annexée au présent acte.

II. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 octobre 2009 n'a pas pu délibérer valablement étant donné que le quorum requis n'était pas atteint et la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyés le 23 octobre 2009 et le 10 novembre 2009 par lettre aux actionnaires nominatifs et publié dans le Mémorial, le "d'Wort" et "la Voix" le 23 octobre 2009 et le 10 novembre 2009 ainsi que dans divers autres journaux étrangers, et par conséquent tous les actionnaires ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Première résolution

De modifier les Statuts à partir de la date que le conseil d'administration de la Société (le "Conseil") déterminera, laquelle sera au plus tard le 31 mai 2010 (la "Date Effective"), et comme suit:

(i) modification de l'article 4 visant à permettre au Conseil de transférer le siège social de la Société en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, sous réserve, le cas échéant, des lois applicables;

(ii) modification de l'article 5 visant à permettre la communication de décisions aux actionnaires par publication ou simple notification selon le cas;

(iii) modification des articles 5, 11, 13 et 14 afin de refléter les dispositions des derniers changements de la loi du 10 août 1915;

(iv) modification de l'article 21 visant à:

- autoriser le report du paiement de rachats en cas de manque de liquidité du portefeuille ou de circonstances exceptionnelles durant une période n'excédant pas une certaine durée et l'ajournement des demandes de rachat et/ou de conversion supérieures à un certain montant ou pourcentage de la valeur liquidative d'un compartiment ou d'une classe d'actions, telle que indiquée dans les documents de vente;

- déléguer au Conseil le droit de déterminer une période de préavis pour introduire les demandes de rachat et de permettre l'introduction d'un montant minimal de rachat ou de conversion équivalent au montant minimum de détention tel que déterminé périodiquement par le Conseil;

- permettre au Conseil de procéder, à son entière discrétion au rachat ou la conversion forcée des titres détenus dont la valeur est inférieure au montant minimal de détention, tel que déterminé périodiquement par le Conseil et considérer que les demandes de rachat ou de conversion réduisant le montant des titres détenus en dessous de ce montant minimum de détention s'appliquent à toutes les actions concernées;

- permettre au Conseil, sous réserve du respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires, de satisfaire aux demandes de rachat en nature pour un montant de dix million d'Euro par classe d'actions, sauf disposition contraire prise par le Conseil;

- clarifier le fait que les demandes de conversion ne peuvent pas être acceptées avant le dénouement total de toute transaction antérieure sur ces actions; et

- autoriser la confirmation des demandes de rachat par voie électronique, comme indiqué dans les documents de vente de la Société;

(v) modification de l'article 23 afin d'inclure une référence expresse à d'autres instruments dérivés dans les actifs de la Société et mentionner les jetons de présence des administrateurs et leurs débours en tant qu'engagements de la Société; et

(vi) mise à jour générale des Statuts en modifiant les articles 5, 8, 11, 12, 21, 22, 23 et 26.

Deuxième résolution

D'autoriser le Conseil à désigner un de ses membres ou tout agent dûment nommé pour comparaître devant un notaire afin de fixer la Date Effective, pour prendre acte de la prise d'effet des modifications susmentionnées des Statuts à compter de ladite Date Effective et à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces modifications, y compris la publication de cette Date Effective au Mémorial et dans toutes autres publications que le Conseil peut décider.

IV. Il apparaît de la liste de présence, que sur les cent soixante-quinze millions soixante et un mille trente-quatre virgule huit cent un (175.061.034,801) actions en circulation, dix millions six cent cinquante mille sept cent quarante virgule deux cent soixante-quatre (10.650.740,264) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée. Selon les dispositions des articles 67 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aucun quorum n'est requis pour la présente Assemblée et les résolutions sont valablement prises, si approuvées par au moins 2/3 des votes exprimés à l'Assemblée.

V. Que, d'après ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident par 10.343.926 voix en faveur, 201.666 voix contre et 105.132 abstentions, de modifier les Statuts à la Date Effective comme suit:

- Modification d'un nouveau paragraphe 2 à l'article 4 de manière à se lire comme suit:

"Si et dans la mesure permise par les lois et règlements applicables, le Conseil peut décider de transférer le siège social de la Société en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg."

- Modification du paragraphe 6 de l'article 5 de manière à se lire comme suit:

"Le Conseil d'Administration peut également décider de créer au sein d'un sous-fonds deux ou plusieurs catégories d'actions (les "Classes d'Actions" individuellement une "Classe d'Actions") dont le produit de l'émission sera communément investi conformément à la politique d'investissement spécifique du sous-fonds concerné, mais pour lesquelles, entre autres, une politique de distribution spécifique (tel que le droit à des dividendes ("Actions de Distribution") ou l'absence à des droits de distribution ("Actions de Capitalisation")) ou une structure spécifique de frais de souscription et de rachat ou une politique de couverture ou un autre trait spécifique pourra être appliqué(e) à chaque Classe d'Actions."

- Modification de la dernière phrase du paragraphe 7 de l'article 5 de manière à se lire comme suit:

"Lorsque le contexte l'exige, les références dans les présents Statuts à un (des) sous-fonds constitueront une référence à la (aux) Classe(s) d'Actions."

- Modification du paragraphe 8 de l'article 5 de manière à se lire comme suit:

"L'assemblée générale des actionnaire d'un sous-fonds peut réduire le capital de la Société par l'annulation de toutes les actions de ce sous-fonds et la liquidation de ce sous-fonds et verser aux détenteurs des actions de ce sous-fonds la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce sous-fonds à la date de distribution. Aucun quorum ne sera requis et la décision doit être approuvée par les actionnaires détenant au moins la majorité simple des voix exprimées."

- Modification du paragraphe 10 de l'article 5 de manière à se lire comme suit:

"Cette décision sera publiée (ou notifiée suivant le cas) par la Société et cette publication et/ou notification contiendra les informations relatives au nouveau sous-fonds ou à l'organisme de placement collectif concerné. Cette publication et/ou notification sera faite un mois avant la date à laquelle ce regroupement ou cette fusion deviendra effective afin de permettre aux détenteurs de ces actions de demander leur rachat, sans frais, avant la mise en oeuvre d'une telle opération."

- Modification du paragraphe 11 de l'article 5 de manière à se lire comme suit:

"En cas de regroupement ou de fusion d'un sous-fonds avec un autre sous-fonds existant, la publication et/ou notification peut être faite avant (mais sous réserve de) l'assemblée des actionnaires statuant sur le regroupement ou la fusion. Il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'assemblée générale statuant sur le regroupement ou la fusion de différents sous-fonds au sein de la Société et les décisions portant sur ce point peuvent être prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'assemblée."

- Modification de la dernière phrase du paragraphe 13 de l'article 5 de manière à se lire comme suit:

"Le Conseil d'Administration peut également décider de regrouper ou de fusionner différentes catégories de la même Classe d'Actions d'un sous-fonds après simple notification aux actionnaires concernés."

- Modification des paragraphes 14 et 15 de l'article 5 de manière à se lire comme suit:

"L'assemblée générale des actionnaires concernés peut également décider d'annuler les actions de la Classe d'Actions d'un sous-fonds en la regroupant ou en la fusionnant avec une autre Classe d'Actions du même sous-fonds. Cette décision doit être prise et un avis préalable doit être publié et/ou notifié ainsi que décrit ci-dessus."

Si, à l'intérieur de chaque sous-fonds différentes Classes d'Actions ont été créées, comme décrit à cet Article, la référence ci-après à la valeur nette d'inventaire d'un sous-fonds doit être interprétée comme une référence à la valeur nette d'inventaire d'une Classe d'Actions, lorsque cela est approprié."

- Modification de la première phrase du paragraphe 4 de l'article 6 de manière à se lire comme suit:

"Toutes les actions émises par la Société, autres que des actions au porteur, seront inscrites au Registre des Actionnaires lequel sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce Registre contiendra le nom de chaque détenteur des actions nominatives, sa résidence ou domicile élu et le nombre d'actions de tout sous-fonds/Classe d'Actions qu'il détient."

- Modification du point (c), (2) du paragraphe 2 de l'article 8 de manière à se lire comme suit:

"(2) Le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées (ci-après le "prix de rachat") sera d'un montant égal à la valeur nette d'inventaire des actions de la Classe d'Actions concernée, déterminée conformément à Article 23 des Statuts, déduction faite de tout frais de rachat payable à cet égard;"

- Modification du dernier paragraphe de l'article 8 de l'article 8 de manière à se lire comme suit:

"Outre ce qui précède, le Conseil d'Administration peut restreindre l'émission et le transfert d'actions d'une Classe d'Actions à des investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi de 2002 ("Investisseur(s) Institutionnel(s)"). Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions d'une Classe d'Actions réservée à des Investisseurs Institutionnels jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le demandeur est un Investisseur Institutionnel. S'il apparaît, à tout moment, qu'un détenteur d'actions d'une Classe

d'Actions réservée à des Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le Conseil d'Administration convertira les actions concernées en actions d'une Classe d'Actions qui n'est pas réservée à des Investisseurs Institutionnels (sous réserve qu'il existe une telle Classe d'Actions ayant des caractéristiques similaires) ou procédera au rachat forcé des actions concernées, conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet Article. Le Conseil d'Administration refusera de donner effet à tout transfert d'actions et par conséquent refusera que tout transfert d'actions soit inscrit au Registre des Actionnaires lorsqu'un tel transfert résulterait dans une situation où les actions d'une Classe d'Actions réservée aux Investisseurs Institutionnels seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Institutionnel. En sus de toute responsabilité en vertu du droit applicable, tout actionnaire qui n'est pas un Investisseur Institutionnel, et qui détient des actions d'une Classe d'Actions réservée à des Investisseurs Institutionnels, devra tenir quitte et indemniser la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires de la Classe d'Actions concernée et les agents de la Société pour tous les dommages, pertes ou dépenses résultant de ou connexes à cette détention lorsque l'actionnaire en question a fourni une documentation trompeuse ou fautive ou fait des déclarations trompeuses ou fausses afin d'établir faussement son statut d'Investisseur Institutionnel ou a manqué de notifier la Société la perte de ce statut."

- Modification des paragraphes 2 et 3 de l'article 11 de manière à se lire comme suit:

"Toute action entière de tout sous-fonds, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action du sous-fonds, donne droit à une voix à l'assemblée générale des actionnaires. Tout actionnaire pourra prendre aux assemblées générales en se faisant représenter par un mandataire désigné par écrit, par télécopie ou tout autre moyen de communication électronique susceptible de prouver cette procuration, tel que permis par la loi. Une telle procuration sera valable pour toute assemblée reconvoquée sous réserve qu'elle ne soit spécifiquement révoquée. Le Conseil d'Administration peut également autoriser un actionnaire à participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire d'agir effectivement à une telle assemblée des actionnaires, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue audit actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions des assemblées générales des actionnaires dûment convoquées sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul."

- Modification de l'article 12 de manière à se lire comme suit:

"Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, sur avis contenant l'ordre du jour envoyé avant l'assemblée aux actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise.

Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise, l'avis de convocation doit, en outre, être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et dans des journaux luxembourgeois. L'avis de convocation pourra également être rendu public dans tel autre journal, tel que le Conseil d'Administration pourra le décider."

- Modification du dernier paragraphe de l'article 13 de manière à se lire comme suit:

"En cas de vacance d'un poste d'administrateur à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions liées au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires."

- Modification de la première phrase du paragraphe 1 de l'article 14 de manière à se lire comme suit:

"Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président, et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents."

- Modification de la deuxième phrase du paragraphe 5 de l'article 14 de manière à se lire comme suit:

"Il pourra être passé outre à cette convocation, moyennant consentement écrit, par téléfax ou tout autre moyen de transmission électronique de chaque administrateur."

- Modification du paragraphe 6 de l'article 14 de manière à se lire comme suit:

"Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur désigné comme son mandataire par écrit, téléfax ou tout autre moyen de transmission électronique susceptible de prouver cette procuration, tel que permis par la loi. Un administrateur peut également participer à toute réunion du conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur d'agir effectivement à de telles assemblées du Conseil d'Administration, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue audit administrateur."

- Modification de la première phrase du paragraphe 8 de l'article 14 de manière à se lire comme suit:

"Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration."

- Modification de la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 21 de manière à se lire comme suit:

"Le prix de rachat sera normalement payable dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire aura été déterminée, et il sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du sous-fonds concerné, telle que celle-ci aura été déterminée, suivant les dispositions de l'article 23 des présents Statuts, déduction faite de toute commission qui peut être spécifiée dans les documents de vente."

- Insertion de nouveaux paragraphes entre les actuels paragraphes 2 et 3 de l'article 21 de manière à se lire comme suit:

"Si, dans des circonstances exceptionnelles, la liquidité du portefeuille d'actifs détenu en rapport avec les actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement sera effectué aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite (et en toute circonstance, avant la fin d'un mois civil pour autant que la Société y est autorisée par la Hong Kong Securities and Future Commission) mais sans intérêt.

Si les demandes de rachat et/ou de conversion reçues pour tout sous-fonds ou Classe d'Actions pour tout Jour d'Évaluation excède un certain montant ou pourcentage de la valeur nette d'inventaire d'un tel sous-fonds ou Classe d'Actions, tel montant ou pourcentage étant fixé périodiquement par le Conseil d'Administration et indiqué dans les documents de vente, le Conseil d'Administration peut décider de différer le traitement des demandes de rachat et/ou de conversion en excédent à un Jour d'Évaluation ultérieur conformément aux termes des documents de vente.

Le Conseil d'Administration peut, dans des circonstances exceptionnelles, prolonger la période de paiement des produits de rachat d'une période n'excédant pas trente jours bancaires ouvrables, ou si et dans la mesure où la Société y est autorisée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong, d'un mois civil, selon le temps nécessaire pour rapatrier les produits de la vente d'investissements dans l'éventualité d'empêchements dus à la réglementation relative au contrôle des changes ou à des contraintes de même nature sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des actifs de la Société seront investis. Le paiement des produits de rachat sera effectué dans la devise de référence de la Classe d'Actions correspondante ou dans toute autre devise librement convertible précisée dans les documents de vente.

Le Conseil d'Administration peut également déterminer la période éventuelle de préavis requise pour introduire une demande de rachat d'une ou de plusieurs Classe(s) d'Actions. La période spécifique de paiement des produits de rachat d'une Classe d'Actions de la Société et la période de préavis applicable, de même que les circonstances de son application, seront rendues publiques dans les documents de vente relatifs à la vente de ces actions.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à un administrateur ou à un directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité d'accepter les demandes de rachat et d'effectuer les paiements y afférent."

- Modification de l'actuel paragraphe 4 de l'article 21 de manière à se lire comme suit:

"Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire (ou par tout autre moyen électronique jugé acceptable par la Société) sous réserve des conditions établies dans les documents de vente de la Société au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès de toute autre personne ou entité désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions, et accompagnée avec le ou les certificat(s) pour ces actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et d'une preuve suffisante de leur transfert ou de leur cession."

- Modification de l'actuel paragraphe 7 de l'article 21 de manière à se lire comme suit:

"Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'un sous-fonds en actions d'un autre sous-fonds ou la conversion de tout ou partie des actions d'une Classe d'Actions d'un sous-fonds en une autre Classe d'Actions du même sous-fonds, aux valeurs nettes d'inventaires des actions respectives du sous-fonds concerné, étant entendu que le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions, entre autres, quant à la fréquence de conversion et qu'il peut soumettre les conversions au paiement d'une commission, comme précisé dans les documents de vente."

- Insertion de nouveaux paragraphes après l'actuel paragraphe 7 de l'article 21 de manière à se lire comme suit:

"Une demande de conversion peut ne pas être acceptée, si une précédente transaction impliquant les actions à convertir n'a pas été intégralement réglée par l'actionnaire.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, une demande de rachat ou de conversion introduite par un même actionnaire ne peut être pour un montant inférieur au montant minimum de détention, tel que déterminé périodiquement par le Conseil d'Administration.

Si un rachat, une conversion ou une vente d'actions devait faire baisser la valeur des actions détenues par un même actionnaire dans une Classe d'Actions en dessous du montant minimum de détention, tel que déterminé périodiquement par le Conseil d'Administration, cet actionnaire serait réputé avoir demandé le rachat ou la conversion, selon le cas, de toutes les actions qu'il détient dans cette même Classe d'Actions.

Nonobstant ce qui précède, si dans des circonstances exceptionnelles les liquidités de la Société ne sont pas suffisantes pour permettre le paiement des produits de rachat ou de conversion dans un délai de cinq jours ouvrables, le paiement (sans intérêt) ou la conversion sera effectué(e) aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite, et en toute circonstance, avant la fin d'un mois civil, pour autant que la Société y est autorisée par la Hong Kong Securities and Future Commission.

Le Conseil d'Administration peut, à son entière et absolue discrétion, racheter ou convertir par voie forcée les titres détenus dont la valeur est inférieure au montant minimum de détention à déterminer périodiquement par le Conseil d'Administration et à rendre public dans les documents de vente de la Société.

Les actions de la Société rachetées par celle-ci seront annulées.

Avec l'accord du/des actionnaire(s) concerné(s), le Conseil d'Administration peut (dans le respect du principe d'égalité de traitement entre actionnaires) satisfaire, en tout ou partie, aux demandes de rachat en nature en octroyant aux

actionnaires demandant le rachat de leurs actions des investissements du portefeuille pour un montant égal à la valeur nette d'inventaire des actions à racheter, tel que décrit dans les documents de vente.

Un tel rachat fera l'objet d'un rapport d'audit spécial du réviseur d'entreprises de la Société confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des actifs que le Conseil d'Administration aura déterminés comme devant être alloués en contrepartie des actions rachetées. Ce rapport d'audit confirmera également la manière de déterminer la valeur des actifs qui devra être identique à la procédure de calcul de la valeur nette d'inventaire des actions.

De tels rachats en nature ne sont acceptables pour la Société qu'à partir d'une valeur nette d'inventaire totale de toutes les actions à racheter d'un montant d'un million d'euros par Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit déterminé autrement par le Conseil d'Administration.

Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, notamment les coûts relatifs au rapport d'audit spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par une tierce partie, mais ne sera pas supporté par la Société, à moins que le Conseil d'Administration ne considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou a pour but de protéger les intérêts de la Société."

- Modification du paragraphe 1 de l'article 22 de manière à se lire comme suit:

"Pour les besoins de la détermination du prix d'émission, de conversion et de rachat, la valeur nette d'inventaire des actions de la Société sera déterminée au niveau des actions de chaque sous-fonds par la Société, périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, tel que le Conseil d'Administration le déterminera et tel que figurant dans les documents de vente de la Société (le jour de la détermination de la valeur nette étant désigné dans les présents Statuts comme un "Jour d'Évaluation")."

- Modification du paragraphe 3 de l'article 22 de manière à se lire comme suit:

"Pareille suspension sera, le cas échéant, publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions par la Société, au moment où ils feront la demande écrite (ou par tout autre moyen électronique jugée acceptable par la Société) d'un tel rachat conformément aux dispositions de l'article 21 des présents Statuts."

- Modification du point A. (c) du paragraphe 2 de l'article 23 de manière à se lire comme suit:

"c. tous les titres, billets payables à vue, actions, parts/actions dans des organismes de placement collectif, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres instruments dérivés et autres investissements et titres détenus ou contractés par la Société;"

- Modification du point B. (c) du paragraphe 4 de l'article 23 de manière à se lire comme suit:

"c. tous les engagements présents ou futurs, y compris tous les engagements contractuels pour des paiements en espèces ou en biens venus à échéance, y compris le montant des dividendes non encore payés par la Société, au cas où le Jour d'Évaluation coïncide avec ou est postérieur à la date de détermination des bénéficiaires;"

- Modification de la deuxième phrase du point B. (e) du paragraphe 4 de l'article 23 de manière à se lire comme suit:

"Pour la détermination du montant de ces engagements, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les commissions payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires d'investissement, les jetons de présence et les débours raisonnables des administrateurs, les frais et dépenses payables à sa société de gestion (le cas échéant), aux comptables, au dépositaire et à ses correspondants, au domiciliaire, aux agents de registre et de transfert, à tout agent payeur et aux représentants permanents aux lieux d'enregistrement, à tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourus du fait de la cotation des actions de la Société sur une bourse de valeurs ou pour obtenir une cotation sur un autre marché réglementé, les frais pour les services juridiques et d'audit, les frais de promotion, d'imprimerie, de présentation de rapports et les frais de publication, y compris le coût de la publicité ou la préparation et l'impression des prospectus, prospectus simplifiés, memoranda explicatifs, déclarations d'enregistrement ou des rapports intérimaires et annuels, les charges fiscales ou gouvernementales, et toutes les autres dépenses d'exploitation, y compris le coût de l'achat et de la vente d'actifs, les intérêts, les charges bancaires et de courtage, les frais de courrier, de téléphone et télex."

- Modification du paragraphe 6 de l'article 23 de manière à se lire comme suit:

"S'il a été créé, ainsi que plus amplement décrit à l'article 5 des présents Statuts, au sein du même sous-fonds, différentes Classes d'Actions, les règles de répartition indiquées ci-avant s'appliqueront mutatis mutandis à ces Classes d'Actions."

- Modification de la première phrase du paragraphe 4 de l'article 26 de manière à se lire comme suit:

"Lors de la création d'actions dans un sous-fonds, le Conseil d'Administration peut décider, comme indiqué à l'article 5, que seront émises au sein du même sous-fonds, des Classes d'Actions qui peuvent être représentées par des Actions de Capitalisation ou des Actions de Distribution."

Deuxième résolution

Les actionnaires décident par 10.363.998 voix en faveur, 181.594 voix contre et 105.132 abstentions, d'autoriser le Conseil à désigner un de ses membres ou tout agent dûment nommé pour comparaître devant un notaire afin de fixer la Date Effective, pour prendre acte de la prise d'effet des modifications sus-mentionnées des Statuts à compter de ladite Date Effective et à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces modifications, y compris la publication de cette Date Effective au Mémorial et dans toutes autres publications que le Conseil peut décider.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: O. STOFFELS, V. DELVAEL, G. TRIVINI et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010002010/626.

(090195746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Astra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.518.

*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 15 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002150/20.

(090195998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Astra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.518.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 novembre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO Sàrl ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002151/28.

(090195983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Agoralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.688.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 15 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002152/20.

(090195948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Base 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 15 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002153/20.

(090195934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Melanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002155/20.

(090195897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Milfoil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.272.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, me Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002156/20.

(090195862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

New Age S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.694.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002157/20.

(090195847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

ATC LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 139.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18.12.2009.

Fiduciaire Cabexco S.à r.l.
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010002418/14.

(090195993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Hilton Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.785.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 novembre 2009*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002162/30.

(090195761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Snackpol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 11, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 123.964.

—
*Assemblée générale extraordinaire
des associés de la société SNACKPOL Sàrl*

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

L'associé unique de la s.à.r.l. SNACKPOL, Monsieur MTIMET Walid, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et décide:

de transférer le siège social de la société SNACKPOL sàrl du 8, place du Marché, L-4756 Pétange (ancienne adresse) à la nouvelle adresse: 11, place du Marché, L-4756 Pétange.

Dont acte, fait et passé à Pétange au siège de la société.

WALID Mtimet.

Référence de publication: 2010002186/16.

(090196237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Findag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.575.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010002163/20.

(090195757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Ora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.912.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'administration du 16 décembre 2009*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- Le Conseil d'administration décide de coopter en remplacement Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010002167/20.

(090195700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

EOI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.015.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.029.

—
- Le mandat de réviseur d'entreprise de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2004 n'a pas été renouvelé.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme
EOI PROPERTY S.à r.l.
FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.
Gérant / Gérant
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010002298/16.

(090195575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Action Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 63.355.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002571/10.

(090195554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Iconcept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.570.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002572/10.

(090195556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Restaurant Chang Hong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 10, rue d'Ellange.

R.C.S. Luxembourg B 107.823.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010002573/10.

(090195557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

VILLMOND Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002574/10.

(090195560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Maxifera Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 97.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010002575/10.

(090195562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Fiduciaire Iberlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002576/10.

(090195565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Sailboat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010002514/12.

(090195805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

City Dragon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 2, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 92.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002593/10.

(090195529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.